



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 09 juin 2023

ISERE
38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2023-024

L'an 2023, le 09 juin, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 05 juin 2023, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Nathalie GOIX À Yoann SALLAZ-DAMAZ, Sandrine CURTET À Nelly JANIN QUERCIA, Stéphane COUDERT À Sandrine MOUTIN, Sophie CUTAJAR À Annie PONTHEUX.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/23

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20/03/23. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023-024 : Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Christine AUDOUARD, Rapporteure

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

VU la délibération n°2020-031 du 28 juillet 2020 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir pour assurer l'encadrement des temps périscolaires ;

PROPOSE au Conseil municipal :

- la création à compter du 1^{er} septembre 2023 de cinq emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 9h ;
- la création à compter du 1^{er} septembre 2023 de trois emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 13h ;
- la création à compter du 1^{er} septembre 2023 de trois emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15h ;
- la création à compter du 1^{er} septembre 2023 deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 18h ;

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 1^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024 inclus.

Il devra justifier soit d'une expérience auprès d'enfants, soit d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou d'un diplôme équivalent.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2023, chapitre 12.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour la création de ces emplois.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 12/06/2023

Reçu en préfecture le : 12/06/2023

Exécutoire le : 12/06/2023

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 12/06/2023

Le Maire
Nelly JANIN QUERCIA

